



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017 (2)

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le lundi 18 décembre 2017 à 19 h 15, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza), Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant, Robert Lambertz et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Denis Charette, maire, de la Ville de Rivière-Rouge.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et la greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, sont aussi présents.

Mme Guylaine Giroux, trésorière, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 17. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Charette, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

092/18-12-17-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière par intérim, à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du Règlement numéro A-29 décrétant et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2018
3. Appel d'offres numéro 2017-01-A sur invitation – Travaux de rénovation au Carrefour Jeunesse Desjardins – Modification de la résolution numéro 031/12-04-17-A
4. Période de questions du public
5. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

093/18-12-17-A

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-29 DÉCRÉTANT ET ÉTABLISSANT LES QUOTES-PARTS PAYABLES PAR LES MUNICIPALITÉS LIÉES DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Robert Lambertz lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement ont été précisés par la greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017 (2)

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro A-29 décrétant et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2018 soit adopté.

Que le règlement numéro A-29 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro A-29 décrétant et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2018 est reproduit au livre des règlements.

094/18-12-17-A

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017-01-A SUR INVITATION – TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CARREFOUR JEUNESSE DESJARDINS – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 031/12-04-17-A

CONSIDÉRANT la résolution numéro 031/12-04-17-A, adoptée lors de la séance d'ajournement du conseil d'agglomération tenue le 12 avril 2017, octroyant le contrat relatif à la réalisation des travaux de rénovation à la section arrière du Carrefour Jeunesse Desjardins, en lien avec l'appel d'offres numéro 2017-01-A sur invitation, à la compagnie « Construction Pauzé & Fils inc. » au montant total de 48 466 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ladite résolution afin de décréter qu'une partie de la dépense soit prise à même le fonds de roulement de l'Agglomération;

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que la résolution numéro 031/12-04-17-A, adoptée lors de la séance d'ajournement du conseil d'agglomération tenue le 12 avril 2017, soit modifiée afin de remplacer le troisième paragraphe suivant :

« Que les dépenses reliées au présent contrat soient prises à même le budget 2017 de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour un montant de 50 883,24 \$. »

par le paragraphe suivant :

« Que les dépenses reliées au présent contrat, pour un montant de 50 883,24 \$, soient prises de la façon suivante :

- 10 000 \$ à même le fonds de roulement de l'Agglomération de Rivière-Rouge, tel montant devant être remboursé sur une période de trois (3) ans;
- 40 883,24 \$ à même le budget 2017 de l'Agglomération de Rivière-Rouge ».

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017 (2)

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

095/18-12-17-A

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance ordinaire soit levée, il est 19 h 23.

ADOPTÉE

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Greffière par intérim

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette
Maire